

# Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2016

<u>Présents</u>: Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, CLAUSSMANN Marie-Rose, DIEMER Annie, HAMANN

Véronique, TERNOY Doris, SCHAUB Anne

MM. les Conseillers BAUR Michel, BERNHARDT Michel, BRUN Etienne, HOFMANN Richard,

KRATZ Lucien, LEJEUNE Denis, MEYER Jean, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel

Absents excusés : M LEJEUNE Denis (a rejoint l'Assemblée lors du point n° 9)

<u>Pouvoir</u> : M. LEJEUNE Denis a donné pouvoir à M. NIEDERST Jean-Louis

Secrétaires de séance: Mlle KOCH Chloé, Secrétaire Générale, et Mme CAQUELIN Nathalie, Adjoint

Administratif Principal 2ème classe

### Ordre du jour :

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

 Un point n° 10 concernant la mise à disposition d'un terrain par le SIVU à l'Ecole des arts modernes du cirque « Génération Cirque d'Achenheim »

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point ci-dessous.

#### 1/ Vote du compte administratif 2015 (délibération n°13/2016)

Le Maire ayant quitté la salle, l'Adjoint au Maire, Monsieur Lucien Kratz, expose les résultats de l'exécution du budget 2015.

Le compte administratif présente les résultats suivants :

• <u>Section de fonctionnement</u> : 230 700,71 €

• <u>Section d'investissement</u> : - 112 440,46 €

Soit un excédent global de 118 260,25 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 (13 membres présents + 1 procuration).

#### 2/ Vote du compte de gestion 2015 (délibération n°14/2016)

Le compte de gestion du Trésorier présente les mêmes résultats que le compte administratif 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 (13 membres présents + 1 procuration).

# 3/ Affectation des résultats (délibération n°15/2016)

Suite aux résultats du compte administratif 2015, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats au budget primitif 2016 de la manière suivante :

• Affectation du déficit d'investissement :

Au compte 1068 « report du déficit d'investissement » en recette d'investissement pour un montant de 112 440,46 €.

Au compte 001 « report du déficit d'investissement » en dépense d'investissement pour un montant de 112 440.46 €.

• Report du résultat de l'exercice :

Au compte 002 « report de l'excédent global » en recette de fonctionnement pour un montant de 118 260,25 €.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'affectation susmentionnée (13 membres présents + 1 procuration).

Monsieur SEIFERT Daniel a rejoint l'Assemblée.

### 4/ Vote du budget primitif 2016 (délibération n°16/2016)

Monsieur le Maire présente ses propositions en matière de budget 2016.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 754 670,25 €
Section d'investissement : 419 119,71 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2016 à l'unanimité.

## 5/ Vote des taux d'imposition pour 2016 (délibération n°17/2016)

Monsieur le Maire et les membres de la Commission Finances proposent de maintenir les taux des impôts locaux tel que voté en 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,71 % (taux 2015 : 10,71%)
- Taxe sur le foncier bâti : 10,60 % (taux 2015 : 10,60%)
- Taxe sur le foncier non bâti : 38,22 % (taux 2015 : 38,22%)

Après délibération, le Conseil Municipal vote le maintien des taux d'imposition.

#### 6/ Vote des subventions pour 2016 (délibération n°18/2016)

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

→ Handicapés moteurs
 → Journée "Cancer"
 → Prévention routière

>	Association "Mucoviscidose"		50€
$\triangleright$	Association « AIDES »		50€
$\triangleright$	Association "Chien d'aveugles"		100€
>	Société de musique (fête nationale)		210€
$\triangleright$	Amicale Sapeurs Pompiers (fête nationa	le)	210€
$\triangleright$	Paroisse Protestante		210€
$\triangleright$	Communauté Catholique		210€
>	Association Foncière		1250€
	Donneurs de sang Achenheim		100€
>	Croix Rouge Mundolsheim		75€
	Ecole de tennis		20 €/élève
	Classes transplantées	25 €/séjour	d'une semaine
	Coopérative de l'école primaire pour per	tites fournitures	850€
	Coopérative de l'école maternelle pour petites fournitures 6		600€
	Amicale des pêcheurs (pêche des enfants du RPI) 200€		
$\triangleright$	Santé bucco dentaire	1,37€/enfant de petite et	t moyenne section

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la répartition suivante des subventions 2016.

# 7/ <u>Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de réfection de façade chez</u> <u>Jockel</u> (délibération n° 19/2016)

Vu la délibération n° 12/2016 autorisant Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour les dits travaux,

Vu les offres réceptionnées en Mairie pour le gros œuvre ne pouvant être réalisé en régie, à savoir les travaux de modification de façade avec transformation de la porte de garage en porte simple et de transformation à l'arrière du bâtiment de la fenêtre en porte simple (devis comprenant la fourniture et pose des portes et les travaux de maçonnerie):

Nom de l'entreprise	Montant total HT	
Nom de l'entreprise	de l'offre proposée	
DATT et Fils	PAS DE REPONSE	
SARL Claude KELHETTER	3711,74 €	
OCTOPUS	3030,50 €	

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise OCTOPUS pour un montant de 3030,50 € HT.

Monsieur BAUR Michel quitte l'Assemblée.

# 8/ Motion concernant le régime local Alsace-Moselle (délibération n° 20/2016)

Vu la motion concernant le régime local de sécurité sociale pour l'Alsace-Moselle soumise par la Direction du régime local Alsace-Moselle de sécurité sociale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de soutenir la motion de sauvegarde du régime local de sécurité social à la majorité (13 pour ; 1 abstention).

# 9/ <u>Autorisation de demandes de subventions par la Commune</u>

Monsieur LEJEUNE Denis rejoint l'Assemblée.

# 9a) <u>Délibération n° 21/2016</u> :

Monsieur le Maire suggère de déposer une demande de subvention pour les travaux de mise en accessibilité auprès de des sénateurs REICHARDT, KENNEL et KELLER :

- Objet de l'opération: Travaux de mise en accessibilité (18 000€ de travaux estimé)
- Réalisation : 2 ème semestre 2016
- Montant demandé: 10 000€
   Le montant restant sera intégralement pris en charge par la Commune sur ses fonds propres.

Adopté à l'unanimité.

# 9b) Délibération n° 22/2016:

Pour les travaux de réfection des courts de tennis dont le montant des travaux est estimé à 60 000€ HT, le Conseil Municipal décide de demander les subventions auprès des instances suivantes :

- La Région Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne
- Les élus départementaux Sébastien ZAEGEL et Catherine GRAEF-ECKERT
- La Lique d'Alsace de Tennis
- La Députée Sophie ROHFRITSCH
- Les partenaires financiers

Adopté à l'unanimité.

10/ <u>Avis concernant la mise à disposition par le SIVU d'un terrain à l'Ecole des arts modernes du cirque « Génération Cirque » d'Achenheim</u> (délibération n° 23/2016)

Vu la présentation du projet de l'Ecole « Génération Cirque » nécessitant la mise à disposition du terrain se trouvant à côté du gymnase d'Achenheim appartenant au SIVU,

Après délibération, le Conseil Municipal donne son avis favorable pour la mise à disposition du terrain susmentionné par le SIVU à l'école des arts modernes du cirque « Génération Cirque » (12 pour, 2 abstentions).

#### **Autres informations:**

- Compte-rendu de la réunion de la visite des courts de tennis de Stutzheim-Offenheim le 27 février 2016 fait par Sylvie ARBOGAST et Lucien KRATZ.
- Information aux élus concernant la signature du nouveau contrat ES tarif jaune pour la salle polyvalente pour une durée de 3 ans (jusqu'au 31 mars 2019) à un tarif plus attractif que précédemment.
- Divers points concernant notamment le logement communal; les travaux au terrain de football.
- Concernant le stationnement des deux camions sur la rue Principale vers la rue de l'Eglise, les élus relancent l'idée de mise en place de plots ou d'un autre obstacle pour éviter leur stationnement.
- Réunir la Commission Voirie concernant le marquage au sol.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h38.